



Entretien des terrains privés en zone urbanisée

Les obligations du propriétaire du terrain

L'article L.2213-25 du CGCT fait obligation au propriétaire d'un terrain ou à ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximale de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, ce qui inclut notamment les travaux de débroussaillage.

En cas de faute constatée, le maire peut, pour des motifs d'environnement et sanitaire, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.



Les échos de Roussennac

Juillet 2023

Chers Roussennacoises, chers Roussennacois,

Avec le début de l'été, il est temps pour le conseil municipal de Roussennac de faire un point sur ce début d'année 2023, moment qui correspond également à la fin de la première partie de notre mandat.

Pour commencer, comme chaque année, voici une synthèse du budget principal 2022 qui a été voté lors de la réunion du conseil du 02 mars dernier.

budget fonctionnement 2022		budget fonctionnement 2022	
Dépenses		Recettes	
Achats et variation des stocks	56 497,37 €	Excédent de fonctionnement	20 000,00 €
Services extérieurs	24 072,97 €	Charges de personnel	9 806,69 €
Autres services extérieurs	33 324,00 €	Vente des produits et services	30 654 €
Impôts et taxes	2 525,25 €	Travaux en régie	1 747,97 €
Charges de personnel	111 776,22 €	Reversement sur recette	186 116,92 €
Autres charges gestion cour	58 809,89 €	Subvention d'exploitation	201 857,98 €
Charges financières	8 729,24 €	Autres produits	14 530,06 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	Produits financiers	1,22 €
Amortissements	2 716,11 €	Produits exceptionnels	4 062,72 €
Reversement FNGIR	20 270,00 €		
Total	318 721,05 €	Total	468 777,91 €

Différence: + 150 056,86 €

budget investissement 2022		budget investissement 2022	
Dépenses		Recettes	
Remboursement emprunts	65 051,31 €	Excédent d'investissement r	469 650,44 €
Décorations de Noël	413,94 €	Excédent de fonctionnement	110 704,86 €
Achats matériel	1 593,37 €	Récupération TVA	9 148 €
Extension réseaux + poteau	30 410,14 €	Taxe d'aménagement	3 579,30 €
Voiries et chemins ruraux	21 620,01 €	Participation création réseau	5 500,00 €
Adressage hameaux	2 616,22 €	Plan cantine (loi égalim)	1 231,44 €
Aménagement la Sole escal	8 561,05 €	DETR adressage hameaux	1 666,19 €
Achat bornes canines	610,80 €	Département escalier La So	1 699,00 €
Achat bancs	1 800,00 €	DETR escalier La Sole	1 415,63 €
Démolition maison Mercier	36 303,82 €	Amortissement	2 716,11 €
Aménagement city-stade	59 939,00 €		
Aménagement borne électrique	234,29 €		
Etude projet traverse Rouss	10 679,37 €		
Avance budget lotissement le Branaquet	157 100,00 €		
Aménagement école	1 015,81 €		
Ecole achat matériel cuisine	5 729,26 €		
Aménagement salle des fêtes	1 354,52 €		
Aménagement bassin de rétention le Baranquet	1 476,00 €		
Total	406 508,91 €	Total	607 311,45 €

Différence: + 200 802,54 €

Notre budget a subi les hausses de l'inflation que traverse notre pays notamment dans le domaine de l'énergie (16%) mais aussi au niveau des matières premières nécessaires à la confection des repas de la cantine. Nous savons que cette hausse des prix n'est pas terminée et que notre budget sera également impacté en 2023 au niveau des charges courantes.

Malgré cela, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition sur notre commune pour l'année 2023. Les économies doivent être réalisées sur le fonctionnement courant. C'est pour cela que le conseil réfléchit à la modernisation de l'éclairage public de la commune.

Pour cela, plusieurs décisions ont été prises:

- Mise en place d'horloges pour une extinction de l'éclairage public de 23h à 6h du matin dans les zones où cela est possible.
- Mise en place de mâts autonomes photovoltaïques à l'entrée du village (côté Montbazens)
- Remplacement des vieilles ampoules au sodium par des ampoules LED à l'entrée (côté Rignac) et dans le centre du village.

Le coût de cet investissement pour l'éclairage public est estimé à 45 000€. Celui-ci sera subventionné par le SIEDA à hauteur de 9800€, l'opération a été également retenue dans le cadre du plan « fonds vert » lancé par l'état pour un montant de 13 500€.

Cet investissement vient s'inclure dans un projet plus important de réaménagement du village et notamment une première phase d'enfouissement des réseaux secs au niveau des deux entrées du village.

Les travaux côté Montbazens devraient commencer en fin d'été. Le marché a été donné par l'intermédiaire du SIEDA à l'entreprise Larren. Ils permettront également l'enfouissement des lignes HTA qui passent proche des maisons et qui traversent le lotissement du Baranquet.

Les travaux côté Rignac, sont prévus en fin d'année 2023 ou début 2024. La ligne HTA qui traverse le parc sera dissimulée.

Le coût de cette opération est estimée à 177 000€. La part communale devrait se situer à 46 500€ environ, soit 26% de participation.

Enfouissement réseaux secs		
	Coût de l'opération	Part communale
Réseau électrique	132 000 €	24 000 €
Télécom	45 000 €	22 500 €

Comme nous l'avons mentionné dans un précédent échos de Roussennac, le paysagiste concepteur Patrice Causse et le bureau d'étude A2E de Rodez nous accompagnent dans le projet global de réaménagement du village. Celui-ci avance tout doucement, plusieurs zones ont été identifiées et chiffrées. Une réunion avec les concessionnaires (sieda, syndicat des eaux, télécom, fibres) s'est tenue le 28 juin afin de faire un état des lieux des réseaux.

Nous espérons pouvoir lancer et financer d'ici la fin du mandat une première tranche qui concerne-

pour la prochaine saison, le nombre de joueurs devenant trop restreint pour former une équipe.



Au niveau de l'école, l'accueil de loisirs ouvert durant la période scolaire a proposé par l'intermédiaire de ses animatrices que nous remercions des activités variées tout le long de l'année. Courant juin une fresque mobile a été réalisée avec l'intervention de Nathalie Duval artiste peintre.

A noter également l'intervention de Mme Couffin de l'association des bénévoles « Lire et faire lire » tous les mardis afin d'offrir des lectures variées aux enfants.

Réalisation fresque accueil de loisirs

Veuillez trouver ci-dessous les informations nécessaires afin de pouvoir installer l'application gratuite Panneau Pocket sur votre téléphone, tablette et suivre les informations de la commune.



Pour terminer, je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe municipale qui m'accompagne et nos agents municipaux qui œuvrent au quotidien pour les habitants de notre commune. Je vous souhaite un très bel été 2023, des vacances saines et reposantes pour celles et ceux qui réussiront à partir.

Avant de conclure ces quelques mots, nous tenons à féliciter les jeunes du foyer rural qui ont œuvré pendant 4 jours lors de la fête du mois de mai. Celle-ci a été un énorme succès que ce soit du point de vue de l'ambiance mais aussi de la fréquentation.



Fêtes 2023



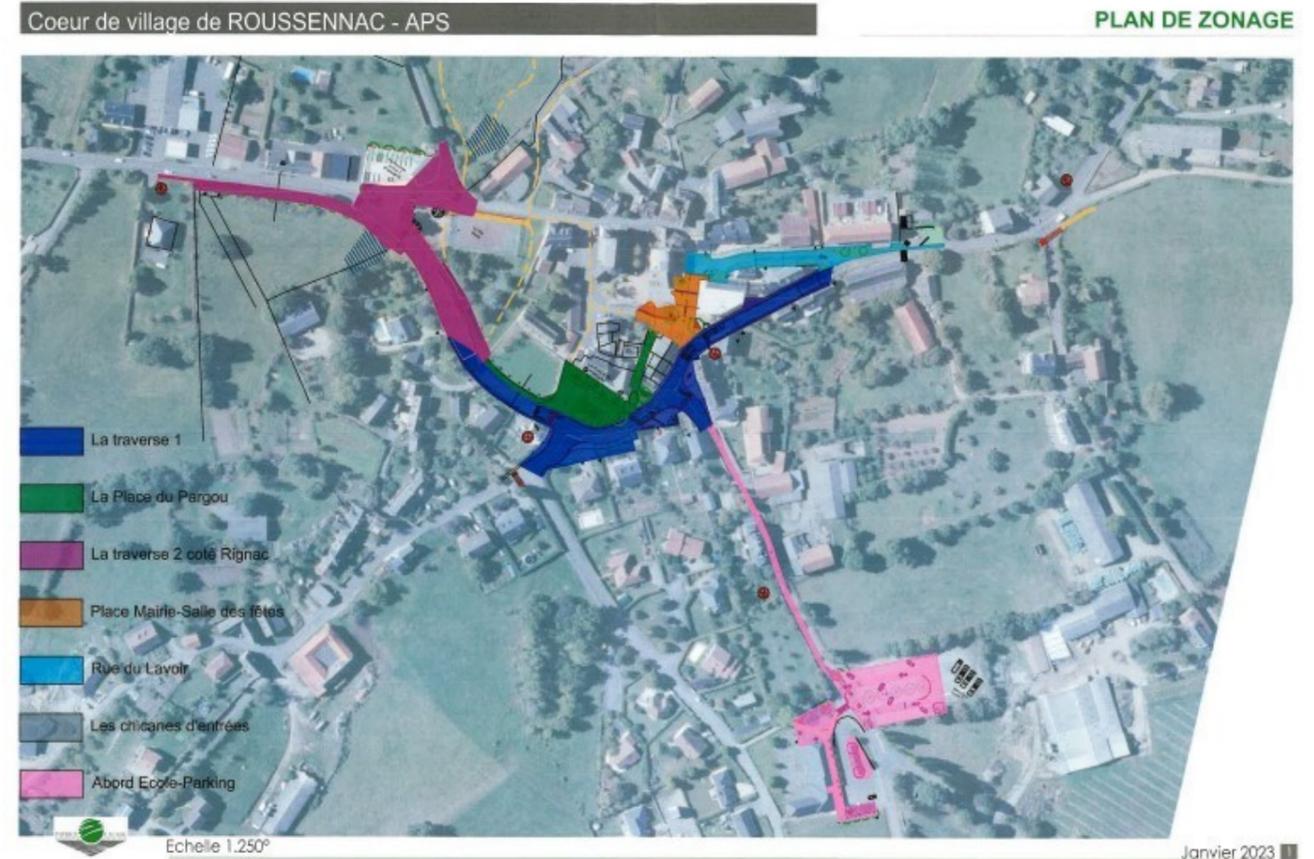
Notre commune démontre un certain dynamisme, une nouvelle association vient de voir le jour « les Rouss'actifs » dont l'objectif est de concilier des animations sportives mais aussi conviviales.

Ces membres ont déjà prévu plusieurs animations:

- 26 août: concours de pétanque dans le cadre du marché de pays
- 8 septembre: retransmission avec apéro du match d'ouverture de la coupe du monde de rugby France-Nouvelle Zélande
- 24 septembre: organisation de randonnées VTT, pédestre et équestre à partir du stade de Roussennac.

Seule ombre au tableau la mise en sommeil du club de football sénior le « FC Causse et Lestang »

rait les parties bleu marine (traverse 1) et la place du Pargou.



Une estimation financière globale a été réalisée pour l'aménagement des différentes tranches, celle-ci s'élève à 830 500€ HT. Somme à laquelle il faut rajouter un montant de 122 750 € HT pour la reprise de certains réseaux d'assainissement en eaux usées.

Pour financer tout cela, nous allons solliciter nos partenaires financiers (état, région, département, agence Adour Garonne...), sans lesquels nous ne pourrions rien entreprendre.

Toujours en terme d'aménagement, la liaison piétonne à Bouzines reliant le nouveau lotissement au centre du village sera réalisée à l'automne. Le projet dépendra des aides financières qui nous seront attribuées, notamment dans le cadre du programme fonds vert de l'état sur le volet biodiversité. Une aide du conseil départemental de 5 488 € a d'ores et déjà été obtenue

Au niveau du lotissement du Baranquet, actuellement 4 lots sont vendus. En espérant qu'une 5e vente se concrétise très prochainement. La commune a également promis à la vente un terrain de 1138 m² au Poujol, Chemin de la Chapelle, à un jeune couple. Les parcelles agricoles des Prades aux Cabanous d'une surface de 3h40a et un bois de 1715 m² à Espeilhac ont été vendus au Gaec Stouff/Ginestet pour un montant de 17 150€.

L'apport de cette dernière permettra à la commune d'acheter à M Cardaillac Lionel la parcelle qui se trouve autour de la station d'épuration du village de Roussennac au prix de 6 500€.

Cette acquisition foncière pourrait servir dans le futur à un réaménagement des lagunes si la nécessité l'exige. En attendant, une vente d'herbe sera réalisée sur cette parcelle.

Mi mai, l'aménagement du site du city-stade a été finalisé avec le marquage au sol de la piste d'athlétisme et l'implantation du nouveau jeu, le dôme d'escalade.

Le 10 juin, s'est tenue l'inauguration de ces infrastructures en présence de M Burbaud sous-préfet de Villefranche de Rouergue, Mme Lajus DASEN de l'Aveyron en charge de la jeunesse et des sports, les sénateurs de l'Aveyron, A Marc et JC Anglars, le député de la 2e circonscription L Alexandre, le vice-président de la région Occitanie S Bérard et les deux conseillers départementaux du canton Lot et Montbazinois C Mouly et B Cavalerie.



Dôme d'escalade



Cet espace est maintenant en libre accès à la popula-

tion, mais peut aussi servir dans le cadre de conventions aux écoles, aux associations, au centre social ou bien encore à des éducateurs sportifs professionnels.

Nous sommes ravis que ces investissements soient fortement plébiscités par la jeunesse de la commune mais aussi du territoire qui font de cet espace un lieu



de rassemblement et de convivialité entre les différentes générations.

Coût de l'opération

	city stade		dôme	
	dépenses HT	subventions	dépenses HT	subventions
conseil départemental		12 467,50 €		4 533,77 €
région occitanie				1 800,00 €
DETR état				4 760,25 €
ANS état		24 935,00 €		
Total	52 420,00 €	37 402,50 €	19 755,10 €	11 094,02 €

Un petit point sur les projets de la communauté de communes:

- Le programme voirie 2023 pour Roussennac est en cours de réalisation par l'entreprise Rouquette (point-à-temps: lotissement du Poujol, routes de la Chapelle et de la Sapinière, goudronnage: place du Mas del Bosc, une partie du chemin des Crêtes du Mas de Lattes à Salvigane...).
- Les travaux pour la micro-crèche à Montbazens restent à réaliser en fonction du lieu d'implantation.
- Le PLUI a été adopté le 29 juin 2023, il sera opérationnel début août et remplacera la carte communale, document d'urbanisme en vigueur jusqu'à maintenant.
- La zone d'activités du Pont de Lanuéjols va être étendue.
- Les anciens bâtiments Arnal au fond de Montbazens ont été acquis par la communauté des communes lors d'une vente aux enchères pour un montant approximatif de 80 000€.
- Le Moulin de la Culture a été inauguré le 22 avril en présence des financeurs.

Dans le dernier numéro des échos de Janvier et lors des vœux, nous vous annonçons le départ de Mme Virginie Delsol du poste de secrétaire de mairie. Depuis le mois de mars, elle a été remplacée par M Didier Roubaud habitant des Cabanous. Ce recrutement a impacté les horaires d'ouverture de la mairie car M Roubaud est également en poste sur la commune de Prévinières.

Nous vous rappelons également la permanence des élus tous les mercredis de 17h00 à 19h00 et le samedi matin sur rendez-vous.

Heures d'ouverture Mairie	Lundi 9h00-12h00	Mercredi 9h00-12h00	Jeudi 9h00-12h00